

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

SNU-ipp 08

DANS VOTRE AGENDA :

BONNE ANNÉE 2010 :

Soyons égoïstes, donnons-nous les moyens de réaliser nos vœux et pas ceux du gouvernement !



N° 169

Sommaire

N° CPPAP : 1011 S 08017

Trimestriel : Janvier 2010

0,80 euro

Pages 2 et 3 : Grève et Manif mode d'emploi

Page 4 : Pétition Mouvement

Page 5 : CAPD du 26/11/09

Page 6 : Brèves, Publicité

Page 7 : Enquête Carte scolaire

Page 8 : Bulletin d'adhésion



PÉTITION MOUVEMENT

à l'initiative du SNUipp 08

POUR UN MOUVEMENT CHOISI ET NON SUBI

Signez et faites signer la pétition intersyndicale !

GRÈVE

21 JANVIER

à l'appel de la FSU, CGT, SUD

Défendons la Fonction Publique

Missions, statuts, emploi, dignité !

Déclaration d'intention : avant le 18/01.

voir pages intérieures...

MANIF NATIONALE :

SAMEDI 30 JANVIER,

LA FSU MONTE SUR PARIS

GRÈVE LE JEUDI 21 JANVIER RÉSISTONS AU PLAN DE "RÉFORMES" DE LA FONCTION PUBLIQUE

ENSEMBLE DANS L'ACTION EN JANVIER !

à l'appel de l'intersyndicale FSU - CGT -
SOLIDAIRES

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics.

Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007. Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.

L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.

Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- > de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- > de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- > d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- > de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- > d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- > de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010.

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

Grève et déclaration d'intention :

date limite le LUNDI 18 JANVIER au soir

N'oubliez pas d'adresser votre déclaration d'intention de participer à la grève du 21 janvier à votre IEN, par courrier ou mail. La date limite est fixée au 18 janvier au soir. Le modèle de lettre est à télécharger sur notre site.

Nous vous rappelons que cette déclaration ne vous engage pas à être gréviste et ne sert qu'à la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Plus nous serons à déclarer notre intention, et plus il sera compliqué d'assurer ce SMA. Les retraits de salaire ne sont effectués que sur la base de l'imprimé que vous retournez à l'IA après la grève.

GRÈVE LE JEUDI 21 JANVIER MANIF' À PARIS LE SAMEDI 30 JANVIER

La FSU appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à se mobiliser pour une politique qui assure la réussite de tous les jeunes.

Il s'agit de porter des propositions pour un système éducatif plus juste et plus égalitaire qui réponde pleinement aux besoins de la société, qui dispose à tous les niveaux des moyens nécessaires à ses missions et qui refuse les déterminismes scolaires et sociaux, relance la démocratisation de l'accès au baccalauréat, et diminue le nombre de sorties sans qualification du système éducatif .

> Contre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et la suppression systématique de dizaines de milliers de postes, contre la RGPP et ses conséquences sur les services et les missions.

> Pour la création de postes répondant aux besoins du service public et assurant l'amélioration des conditions de travail et d'étude.

> Pour l'abandon de l'actuelle réforme de la formation des maîtres, de ses textes d'application concernant la formation et la négociation d'une tout autre réforme.

> Pour le retrait de la réforme des LP, des projets actuels de réforme des lycées et de la gouvernance des établissements du second degré et la reprise des discussions sur d'autres bases.

> Pour l'arrêt de la déstructuration du service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche

(universités, CNRS et autres organismes, ...).

> Pour une véritable politique de l'éducation prioritaire qui assure partout le droit à une éducation de qualité et à la réussite.

> Pour l'abandon de la suppression des cartes scolaire et universitaires.

> Pour la revalorisation de l'ensemble de nos métiers, la requalification des emplois, la défense de nos statuts, la résorption de la précarité.

> Contre les logiques d'individualisation de la gestion des carrières, de mise en concurrence des individus et des services.

La FSU appelle donc les personnels du service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche à participer massivement aux actions du mois de janvier :
dès la rentrée dans le second degré et notamment à partir du 14 janvier, à l'appel de ses syndicats dans les collèges et lycées,
» le 21 janvier avec l'ensemble des fonctionnaires : grève et manifestations
» le 30 janvier : manifestation nationale pour l'Éducation.

» MANIFESTATION NATIONALE pour l'Éducation

Samedi 30 janvier

RÉSERVEZ VOTRE PLACE DANS LE BUS

par mél : snu08@snuipp.fr,

par téléphone : 03 24 37 65 74

PÉTITION MOUVEMENT INTERSYNDICALE



LE MOUVEMENT DOIT ETRE TRANSPARENT ET EQUITABLE !

Dans beaucoup de départements dont le nôtre, les nouvelles procédures du mouvement des personnels n'ont pas amélioré le taux de satisfaction des collègues à la première phase, ce qui était l'objectif affiché. Vos élus se sont mobilisés pour assurer la transparence et l'équité des opérations de nominations. C'est pourquoi nous vous proposons la signature d'une pétition unitaire.

La note de service cadrant les mouvements départementaux a été reconduite malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de revoir cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Ce que nous dénoncions l'an dernier s'est vérifié :

- la restriction du nombre de vœux à 30 a limité les possibilités de mutation des enseignants,
- la publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel s'est confirmée,
- le paritarisme connaît un recul important. Il n'y a pas de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont connu des bouleversements. Les Recteurs veulent imposer une uniformisation académique au mépris des règles en vigueur dans les départements.

L'organisation d'une seconde phase d'opération paritaire pour les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement est devenue une exception. Toutefois des départements l'ont maintenue. Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle lors de la phase administrative est fort parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence :

- la suspension de la publication des résultats sans contrôle des délégués du personnel (réunion de la CAPD avant diffusion des résultats),
- le rétablissement d'une seconde phase avec saisie de vœux précis sur les écoles souhaitées,
- l'augmentation du nombre de vœux possibles de 30 à 99.

NOM	PRÉNOM	ÉCOLE/VILLE	SIGNATURE

CAPD Avancement des PE du 26/11/09

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNUIPP

A consulter en ligne sur snu08.free.fr

AVANCEMENT DES PE

Il a été remis en début de séance un document de travail sur les effets du tiers à discussion. Madame l'Inspectrice d'académie souhaitait poser la question de la persistance de cette spécificité départementale.

L'ensemble des représentants des personnels ont exprimé leur attachement à cette pratique départementale qui permet quelque peu de corriger les effets pervers du système de promotion.

Ce système des promotions est actuellement le seul moyen pour la profession dans son ensemble d'espérer un petit plus financier.

Or, d'une part, il est truffé d'injustices et d'aberrations :

- Problème de promouvabilité/période de notation :

Les enseignants étant promouvables au bout d'une période déterminée par le mode de promotion, il arrive souvent que l'un d'eux soit promu à l'ancienneté avec un barème supérieur à celui promu prétendument au mérite (grand choix ou choix) : il n'était pas promuable ... au bon moment ! Ou bien son inspection ayant eu lieu après sa période de promouvabilité, il n'a pas été noté ... en temps utile.

- Problème des notes pédagogiques :

Les enseignant-es sont inspecté-es par des personnes différentes, avec une grille de notation (lorsqu'elle est utilisée) datant du siècle dernier, sans véritable harmonisation et pour couronner le tout, à des fréquences très variables. Même si un correctif de note ancienne est mis en place (passé à 0,20 sur notre proposition), il n'en reste pas moins que le système actuel est inéquitable, certains ayant une note réelle, d'autres une virtuelle.

- Problème de goulet d'étranglement au niveau de certains échelons :

Le pourcentage de promouvables n'ayant toujours pas été augmenté, les anciens instituteurs (reclassés par concours ou liste d'aptitude) et les Professeurs d'École

passés par l'IUFM se retrouvent en concurrence sur les derniers échelons. Ces PE sont donc condamnés à franchir les futurs paliers à l'ancienneté, tandis que les autres ne sont même pas sûrs d'arriver au 11e et dernier échelon avant de partir à la retraite du fait de leur reclassement très désavantageux dans leur nouveau corps. Inadmissible !

D'autre part, ce système est porteur de valeurs (l'individualisme, la division entre collègues) qui s'opposent à celles que nous défendons : la coopération, le travail en équipe.

L'école n'est pas une entreprise, les élèves ne sont pas des marchandises. Chacun sait combien il est difficile de mettre en place un enseignement de qualité adapté à chacun d'eux.

Tout-es les enseignant-es sont impliqué-es dans le suivi scolaire de l'enfant. Tous les collègues se battent quotidiennement pour tenir « leur école » à bout de bras. Certaines mesures conduisent à la démolir.

Tout-es les enseignant-es sont impliqué-es dans le suivi scolaire de l'enfant. Tous les collègues se battent quotidiennement pour tenir « leur école » à bout de bras. Certaines mesures conduisent à la démolir.

C'est pourquoi nous revendiquons, une fois de plus, le système de promotion le plus équitable qui soit : l'avancement au meilleur rythme pour tout-es, comme les IEN.

La CAPD réunie le 26 novembre était chargée d'examiner l'avancement de PE pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

Le reliquat du grand choix a permis l'avancement au 11ème échelon de deux PE retraitables ainsi que l'avancement à discussion de deux PE au 11ème.

Les reliquats du choix ont été attribués dans les échelons où il y avait le plus fort reste : une promotion a été attribuée à un retraitable au 10ème échelon et un collègue non retraitable a bénéficié d'une promotion au 11ème échelon.

Les tableaux ci-dessous constituent une synthèse des promotions attribuées.

Promotions au choix

ECHÉLONS	PROMOUVABLES	5/7	PROMUS	RESTE	Barème du dernier promu au barème strict
5 ^e au 6 ^e	52	37,14	37	0,14	44,500
6 ^e au 7 ^e	73	52,14	52	0,14	52,453
7 ^e au 8 ^e	44	31,43	31	0,43	59,842
8 ^e au 9 ^e	52	37,14	37	0,14	69,500
9 ^e au 10 ^e	29	20,71	20	0,71	83,811
10 ^e au 11 ^e	22	15,71	15	0,71	94,253
TOTAL	271	193,56	191	2,27	

Promotions au grand choix

ECHÉLONS	PROMOUVABLES	30 %	PROMUS	RESTE	Barème du strict dernier promu au barème
4 ^e au 5 ^e	73	21,9	21 (14+7)	0,9	43,000
5 ^e au 6 ^e	76	22,8	22 (15+7)	0,8	49,000
6 ^e au 7 ^e	100	30	30 (20+10)	0	57,300
7 ^e au 8 ^e	72	21,6	21 (14+7)	0,6	72,489
8 ^e au 9 ^e	85	25,5	25 (17+8)	0,5	78,444
9 ^e au 10 ^e	38	11,4	11 (7+4)	0,4	88,131
10 ^e au 11 ^e	45	13,5	15 (9+4)	0,5	94,792
TOTAL	491	147,3	143	3,7	

CTPD DU 2 FÉVRIER

On connaît la taxation académique suite au CTPM de décembre : 15 postes seront repris dans notre académie. Nous aurons bientôt la ventilation par département.

Le CTPD qui fera un premier point sur les fermetures de classes envisagées par l'Inspection Académique se tiendra le 2 février. Afin de disposer du maximum d'informations pour défendre chaque situation, nous vous invitons à nous retourner l'enquête effectifs qui se trouve dans ce bulletin, avant le 27 janvier ou à défaut une copie de l'enquête que vous avez retournée à l'IA.

> 15 décembre : AG à l'IUFM

Une assemblée générale s'est tenue dans le hall du centre IUFM de Charleville. Elle a réuni des formateurs, des étudiants PE1, des stagiaires PE2, des T2 (PLC), des enseignants et des représentants de syndicats enseignants (FSU, SNUipp(FSU), SNUEP(FSU), UNSA, CGT,), 180 personnes y ont participé.

Les formateurs, à l'origine de la mobilisation, ont pris la parole tour à tour afin d'informer les étudiants et les stagiaires sur la réforme et ses conséquences prévisibles, les représentants syndicaux ont ensuite pris la parole. Quelques étudiants se sont ensuite exprimés rapidement.

Des propositions d'action ont été faites. Les étudiants et stagiaires se sont ensuite réunis par proposition d'action : distribution de tract, fabrication de banderoles, lettre aux élus avec demande de rendez-vous.

Des tracts ont été distribués le midi et en fin d'après midi devant les centres commerciaux, devant les écoles aux parents d'élèves.

Des banderoles ont été apposées sur un pont et à l'IA.

AUDIENCE POLETTI

Lors de l'Assemblée Générale des personnels en grève le 24 novembre, il avait été décidé de diffuser une carte pétition pour demander un budget 2010 qui permette à l'Education Nationale un recrutement massif d'enseignants, qui mette fin aux 16 000 suppressions de postes prévues et qui assure une véritable revalorisation de tous les personnels.

Les cartes collectées ont été remises à Madame Poletti par une délégation de la FSU (dont un membre du SNUipp08) et de la CGT lors de l'audience du 18 décembre. Cette délégation a pu exprimer à Madame la Députée toutes les critiques que nos organisations syndicales formulent par rapport à un budget qui ne donne visiblement pas la priorité à l'avenir de nos jeunes.

Crédit  Mutuel
Enseignant

50 €

Cadeau de
bienvenue



**Reservé aux personnels
de l'Éducation nationale**

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPERATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6 avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

02900@cmne.fr

ENQUÊTE CARTE SCOLAIRE

(À RENVoyer AU SNU-IPP).

La carte scolaire se met en place dès maintenant. Donnez dès maintenant au syndicat les moyens de faire apparaître vos besoins. Remplissez cette enquête et retournez-la. N'oubliez pas que le système éducatif ce n'est pas forcément un enseignant pour une classe. Pour améliorer l'école il nous faut plus de maître que de classes, des moyens pour la direction, les RASED, l'informatique, les langues, la formation continue...

OUVERTURE/FERMETURE/BESOINS PARTICULIERS
à remplir si vous demandez une ouverture, redoutez une fermeture, si vous souhaitez des moyens particuliers pour améliorer l'école

demande d'ouverture Local disponible Fermeture redoutée ?

ÉCOLE PRIMAIRE/ÉLÉMENTAIRE/MATERNELLE DE

RAR OU RAS : Oui Non

Effectifs année 2009-2010

TPS nés après le 1/09	TPS nés avant le 1/09	Petite section	M S	Grande section	CLIS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

Effectifs année 2010-2011

TPS nés après le 1/09	TPS nés avant le 1/09	Petite Section	M S	Grande section	CLIS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

Structure pédagogique prévue

Classe											
effectif											
Classe											
effectif											

RASED	2009-2010
Psychologue	<input type="checkbox"/>
Rééducateur	<input type="checkbox"/>
Maître E	<input type="checkbox"/>

Liste d'attente

Oui Non

Combien ?

Conséquences en terme de structure pédagogique

Arguments spécifiques (milieu, difficultés, intégrations, instructions)

A propos d'intégration : contrats en cours ? Combien, structure mise en place...

Y a-t-il des enfants orientés en CLIS et qui restent dans leur classe faute de place ?

Demandez-vous des moyens particuliers ? : Si oui, lesquels...

Disposez-vous de l'intervention d'un poste projet ?

Rattaché à l'école ? A la ZEP ? A la circonscription ?

Quels sont les domaines concernés ?

Quelles modalités de fonctionnement ? (fréquence niveaux effectifs...)

SNU-IPP o8. BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010

Nom : <input type="text"/>																					
Nom de jeune fille : <input type="text"/>																					
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>																				
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F																				
Adresse personnelle : <input type="text"/>																					
Adresse électronique : <input type="text"/>																					
Établissement scolaire : <input type="text"/>																					
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>																					
Emploi : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>																					
Échelon au 1/09/2009 : <input type="text"/>																					
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																					
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire																					
Montant de la cotisation : <input type="text"/>																					
Caisse de grève (libre) : <input type="text"/>																					
Montant total à verser : <input type="text"/>																					
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B																				
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement																					
<table style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	<input type="checkbox"/>									
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J												
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en avril 2010.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	134 C	1	137 C	1	182 C
9	141 C	2	144 C	2	196 C
10	149 C	3	152 C	3	206 C
11	158 C	4	160 C	4	219 C
		5	182 C	5	231 C
		6	195 C		

Retraités	
pension < 1295 C	76 C
de 1295 à 1372 C	84 C
de 1372 à 1488 C	100 C
de 1488 à 1600 C	118 C
pls de 1600 C	135 C

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
2	113 C
3	119 C
4	126 C
5	132 C
6	141 C
7	149 C
8	159 C
9	170 C
10	183 C
11	196 C
Hors-classe	
5	207 C
6	220 C
7	232 C

Instituteurs	
Echelon	cotisation
2	110 C
3	112 C
4	114 C
5	117 C
6	120 C
7	122 C
8	129 C
9	136 C
10	143 C
11	156 C

Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 89 €)

Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €